

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2018

POL 9010-20 SÉMINAIRE DE DOCTORAT
--

Professeur : Jean-Guy Prévost
Téléphone : 514-987-3000, poste 4580
Bureau : A-3755
Disponibilité : mardi p.m.
Courriel : prevost.jean-guy@uqam.ca

DESCRIPTIF DU COURS

Ce séminaire explore les enjeux épistémologiques, les grands courants théoriques, ainsi que les débats qui ont marqué l'évolution de la science politique et de ses sous-champs.

OBJECTIFS ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Au cours de la session, nous examinerons un certain nombre de débats, de controverses ou d'objets de recherche qui présentent une actualité ou un intérêt particuliers sur les plans de l'épistémologie, de la théorie ou de l'analyse. Ce faisant, nous chercherons également à toucher au moins une fois à chacun des domaines désignés comme sous-champs en vue de l'examen de synthèse. Au fil des semaines, d'autres collègues du département ou de l'extérieur se joindront au titulaire, en fonction de leurs compétences respectives.

La variété des thèmes couverts cherche à répondre à la diversité des intérêts des participants-es. Elle reflète aussi le caractère pluriel (éclaté?) de la science politique aujourd'hui. Un des risques associés à cette variété est celui de la superficialité. Afin de parer à ce risque, un investissement considérable sera exigé sur le plan des lectures obligatoires et de la participation. Chaque personne sera appelée à présenter régulièrement des textes sur des thèmes qui peuvent être éloignés de ses intérêts principaux. Une participation active aux discussions est attendue à chacune des séances et constituera une part significative de l'évaluation. Enfin, un travail long, témoignant d'une capacité de poser les termes d'un débat et de synthétiser les sources les plus importantes, sera exigé.

Se rappeler surtout qu'il faut toujours se soumettre à ce que Bolzano décrit comme les «règles de la logique», notamment «au devoir de dire toujours précisément avec clarté de quoi l'on parle, en quel sens on prend tel ou tel mot, puis d'indiquer pour quelles raisons on affirme telle ou telle chose».¹

¹ Cité dans Jacques Bouveresse, *Prodiges et vertiges de l'analogie*, Paris, Raisons d'agir, 1999, p. 5.

PLAN DES SÉANCES

4 septembre : Introduction générale : présentation du plan de cours et des modalités d'évaluation; mise au point sur la préparation des examens de synthèse; rencontre avec Mme Amélie Mainville, bibliothécaire de science politique.

11 septembre : La théorie est-elle devenue obsolète à l'ère de *Big Data*?

Hors d'œuvre : a. Anderson, C. 2008. "The End of Theory: The Data Deluge Makes the Scientific Method Obsolete," *Wired Magazine*, 16.07.

b. Kitchin, R. 2014. *The Data Revolution. Big Data, Open Data, Data Infrastructures & their Consequences*, London, Sage, 1-19.

c. Beer, D. 2016. "How should we do the history of Big Data?" *Big Data & Society*, January-June, 10 p.

d. Wagner-Pacifici, R., Mohr, John W. and Ronald L. Breiger. 2015. "Ontologies, methodologies and new uses of Big Data in the social and cultural sciences," *Big Data & Society*, July-December, 11 p.

1. Ahonen, P. 2015. "Institutionalizing Big Data methods in social and political research," *Big Data & Society*, July-December, 12 p.

2. Kitchin, R. and G. McArdle. 2016. "What makes Big Data Big Data? Exploring the ontological characteristics of 26 data sets," *Big Data & Society*, January-June, 10 p.

3. Veltri, G. A. 2017. "Big Data is not only about data: The two cultures of modelling," *Big Data & Society*, January-June, 6 p.

4. Kitchin, Rob. 2014. "Big Data, new epistemologies and paradigm shifts," *Big Data & Society*, April-June, 12 p.

20 septembre* : Les inégalités croissent-elles et pourquoi? Autour du livre de T. Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*.

Hors d'œuvre : a. Alvaredo, F., Atkinson, A. B., Piketty, T. and E. Saez. 2013. "The Top 1 Percent in International and Historical Perspective," *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 27, No. 3, 3-20.

1. Hopkin, J. 2014. "The Politics of Piketty: What political science can learn from, and contribute to, the debate on *Capital in the Twenty-First Century*," *The British Journal of Sociology*, 65, 4, 678-95.

2. Soskice, D. 2014. "*Capital in the Twenty-First Century*: A critique," *The British Journal of Sociology*, 65, 4, 650-66.

3. Acemoglu, D. and J. Robinson. 2015. "The Rise and Decline of General Laws of Capitalism," *Journal of Economic Perspectives*, 29, 1, 3-28.

4. Boushey, Heather. 2017. "A Feminist Interpretation of Patrimonial Capitalism," in Boushey, H., DeLong, B. and M. Steinbaum (eds). *After Piketty*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 355-383.

25 septembre : Peut-on penser le populisme?

Hors d'œuvre : Mudde, C. 2015. "Conclusion: Some Further Thoughts on Populism," in de la Torre, C. (ed.). *The Promise and Perils of Populism. Global Perspectives*. University Press of Kentucky, 431-51.

1. Espejo, P. O. "Power to Whom? The People between Procedure and Populism," *ibid.*, 59-90.
2. Jansen, R. S. "Populist Mobilization: A New Theoretical Approach to Populism," *ibid.*, 159-88.
3. Kaltwasser, C. R. "Explaining the Emergence of Populism in Europe and the Americas," *ibid.*, 189-227.
4. Resnick, D. "Varieties of African Populism in Comparative Perspective," *ibid.*, 317-48.

2 octobre : La nation, concept analytique ou concept pratique? Autour du livre *Alien Rule* (Invité : Frédérick Guillaume Dufour)

1. Hechter, M. *Alien Rule*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, "Chapter 1: Introduction", 1-26.
2. *Ibid.*, "Chapter 2: Alien Rule and its Discontents", 27-45.
3. *Ibid.*, "Chapter 7: Conclusion", 138-58.

9 octobre : La montée des «autorités indépendantes» met-elle en cause la théorie et la pratique de la démocratie?

1. Vibert, F. 2007. *The Rise of the Unelected. Democracy and the New Separation of Powers*, Cambridge, Cambridge University Press, 1-33.
2. Roberts, A. 2010. *The Logic of Discipline. Global Capitalism and the Architecture of Government*, Oxford, Oxford University Press, ch. 1 and 8.
3. Savage, J. D. 2007. *Making the EMU: The Politics of Budgetary Surveillance and the Enforcement of Maastricht*, Oxford, Oxford University Press, ch. 2: "Treaty Delegation and the Institutional Structure of Budgetary Surveillance," 26-66.
4. Gilardi, F. 2007. "The Same, But Different: Central Banks, Regulatory Agencies, and the Politics of Delegation to Independent Authorities," *Comparative European Politics*, 5, 303-27.

16 octobre : L'État-Providence a-t-il été démantelé? (Invité : Stéphane Paquin)

Hors d'œuvre : Paquin, Stéphane. « Le mythe de l'État impuissant », document inédit, 55 p.

1. Rothstein, Bo et Sven Steinmo. « La social-démocratie en crise? Quelle crise? », in Stéphane Paquin (dir.). *Social-démocratie 2.1 : le Québec comparé aux pays scandinaves*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, 21-47.
2. Paquin, Stéphane. « La mondialisation n'est (toujours) pas coupable », in Stéphane Paquin (dir.). *Social-démocratie 2.1 : le Québec comparé aux pays scandinaves*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, 49-73.
4. Brady, David, Seeleib-Kaiser, Martin and Jason Beckfield. "Economic Globalization and the Welfare State in Affluent Democracies, 1975-2001", *American Sociological Review*, Vol. 70, No. 6, 2005, 921-948.

23 octobre : semaine de lecture

30 octobre : Une politique fondée sur les preuves est-elle possible?

1. Mulgan, R. 2007. "Truth in Government and the Politicization of Public Advice," *Public Administration*, 85, 3, 569-86.
2. Williams, A. 2010. "Is Evidence-Based Policy Making Really Possible? Reflections for Policymakers and Academics on Making Use of Research in the Work of Policy," in Colebatch, H. K., Hoppe, R. and M. Noordegraaf (eds), *Working for Policy*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 195-209.
3. Pankhurst, J. 2017. *The politics of evidence: from evidence-based policy to the good governance of evidence*, Abingdon, Routledge, ch. 3: "Bias and the politics of evidence", 41-64.
4. Jasanoff, S. 2006. "Transparency in Public Science: Purposes, Reasons, Limits," *Law and Contemporary Problems*, 69, 3, 21-45.

6 novembre : Qu'est-ce que la mondialisation? (Invité : Romain Lecler)

Lectures à venir

15 novembre** : Comment expliquer le changement politique (ou son absence)? (Invitée : Maude Benoit)

1. Hacker, J. and P. Pierson. 2014. "After the "Master Theory": Downs, Schattschneider, and the Rebirth of Policy-Focused Analysis," *Perspectives on Politics*, 12, 3, 643-62.
2. Pierson, Paul. 1993. "When Effect Becomes Cause: Policy Feedback and Political Change," *World Politics*, 45, 4, 595-628.
3. Mahoney, James et Kathleen Thelen. 2010. "A Theory of Gradual Institutional Change," in Mahoney, James et Kathleen Thelen (ed.), *Explaining Institutional Change: Ambiguity, Agency, and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1-37.
4. Béland, Daniel. 2016. "Kingdon Reconsidered: Ideas, Interests and Institutions in Comparative Policy Analysis," *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 18, 3, 228-42.

20 novembre : Classements, palmarès et politique : autour du livre *Ranking the World : Grading States as a Tool for Global Governance*

Hors d'œuvre : AA.VV. 2017. "Grading States and Global Governance: A Discussion of Alexander Cooley and Jack Snyder's *Ranking the World: Grading States as a Tool for Global Governance*," *Perspectives on Politics*, 15, 1, 163-9.

1. Cooley, A. "The emerging politics of international rankings and ratings. A framework for analysis," in Cooley, A. and J. Snyder. 2015. *Ranking the World: Grading States as a Tool for Global Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1-38.
2. Bhuta, N. "Measuring stateness, ranking political orders. Indices of state fragility and state failure", *ibid.*, 85-111.
3. Gunitsky, S. "Lost in the grey zone. Competing measures of democracy in the former Soviet republics," *ibid.*, 112-50.

27 novembre, 5 et 12 décembre : présentation d'exposés de la part des étudiantes et des étudiants

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Présence et participation active aux discussions : 10%

Présentations orales : 20%

(Chaque personne sera invitée à présenter 4 des textes ou blocs de textes au cours de la session. La distribution sera effectuée de manière aléatoire lors de la première séance.)

Rapports écrits : 20%

(À la suite de la présentation et de la discussion, chaque personne devra soumettre, pour le début de la séance suivante, un bref rapport écrit – 750 à 1000 mots – sur le texte qu'elle a présenté.)

Essai bibliographique : 50%

(Un essai bibliographique d'une longueur approximative de 5000 mots et portant sur l'un des thèmes abordés au cours des séances devra être produit pour le 15 décembre; une esquisse accompagnée d'une bibliographie devra être soumise le 30 octobre.)

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM